

La surveillance d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : Un cadre pratique pour les conseils d'administration



AVERTISSEMENT

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication.

© 2021 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour obtenir des renseignements concernant l'obtention de cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Préface

Le Conseil consultatif sur la surveillance et la gouvernance d'entreprises de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) a commandé le présent document pour aider les administrateurs à surveiller la performance de l'organisation en la matière.

Les facteurs ESG suscitent de plus en plus l'attention d'un vaste éventail de parties prenantes. Les conseils doivent maîtriser ces questions et assurer la surveillance appropriée. Compte tenu de l'étendue et de la complexité du sujet, le présent document propose une approche pratique, étape par étape, ainsi que des ressources connexes utiles pour les conseils quel que soit le stade où ils se situent quant à la surveillance de ces enjeux.

CPA Canada tient à remercier les membres du Conseil consultatif sur la surveillance et la gouvernance d'entreprises ainsi que les permanents qui ont contribué à l'élaboration du projet. Nous souhaitons également remercier monsieur John E. Caldwell, CPA, CA, qui a généreusement donné de son temps pour nous faire bénéficier de son expertise et de ses conseils.

Conseil consultatif sur la surveillance et la gouvernance d'entreprises

Tom Peddie, FCPA, FCA, président

John E. Caldwell, CPA, CA

Andrew Foley, J.D.

Carol Hansell, LL. B., MBA, F.IAS

Bill McFarland, FCPA, FCA

Kathleen O'Neill, FCPA, FCA, IAS.A

Hari Panday, FCPA, FCGA, IAS.A

Bob Strachan, FCPA, FCMA, C.Dir.

John E. Walker, CPA, CA, LL. B.

Auteurs

Oujala Motala, CPA, CA

Directrice de projets, Surveillance et gouvernance d'entreprises

Recherche, orientation et soutien

Robyn Seetal, CPA, CA

Directrice de projets et fondatrice, IkTaar Sustainability

Fondé sur le cadre conceptuel élaboré par John E. Caldwell, CPA, CA

Direction de projet

Gigi Dawe, LL. M.

Directrice, Surveillance et gouvernance d'entreprises

Recherche, orientation et soutien

Table des matières

Résumé	1
L'importance croissante des facteurs ESG pour les conseils	1
Quel rôle le conseil joue-t-il dans la surveillance des questions ESG?	2
Questions ESG : cheminement du conseil	2
Le cadre de surveillance des facteurs ESG	2
Survol	2
Étape 1 : Analyse du contexte des questions ESG et de leur univers	3
Étape 2 : Détermination des questions ESG importantes qui doivent faire l'objet de la surveillance du conseil	6
Étape 3 : Attribution de la responsabilité de surveillance à l'ensemble du conseil ou à un comité	8
Étape 4 : Évaluation de l'état d'avancement des questions ESG importantes	9
Étape 5 : Détermination de l'ordre de priorité, de la planification et des besoins en ressources	11
Étape 6 : Suivi et présentation des résultats	11
Conclusion	12
Ressources supplémentaires	12
Ressources de CPA Canada	12
Normes et cadres d'information sur les enjeux ESG (application non obligatoire)	12
Annexe A : Importance relative - exemples de définitions	13
Références	14

Résumé

Le présent document propose un cadre pratique que les conseils d'administration (les « **conseils** ») de sociétés ouvertes peuvent suivre, étape par étape, pour exercer leur surveillance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). On y trouve également des exemples de types de questions pertinentes dans chacune des catégories applicables. Le cadre de surveillance est conçu pour les conseils de sociétés de toutes les tailles. Pour s'acquitter de sa responsabilité de surveillance, le conseil aura probablement besoin du soutien de la direction – par exemple, afin de déterminer quelles questions sont importantes pour l'entreprise, d'établir des objectifs ou des normes utiles et d'évaluer les progrès réalisés. Le cadre peut donc aussi s'avérer une ressource importante permettant à la direction d'orienter ses discussions avec le conseil au sujet de la surveillance des questions ESG qu'exerce celui-ci.

L'importance croissante des facteurs ESG pour les conseils

L'objectif de carboneutralité que s'est donné le Canada, la réaction de la société civile aux injustices sociales systémiques ainsi que les incidences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 ont donné lieu à une prise de conscience des facteurs ESG, auxquels les entreprises accordent maintenant une grande importance. La pandémie a fait ressortir nombre de ces enjeux, a amplifié leur impact et a donné l'élan nécessaire aux changements. Les investisseurs, les gouvernements, les médias, les groupes d'intérêts particuliers et la société civile envoient un signal clair : la résilience et le bon fonctionnement de toute organisation passent par une concertation des efforts à l'égard des facteurs ESG.

Compte tenu des difficultés associées à la présentation d'information relative à la durabilité, l'élan de normalisation se renforce. L'IFRS Foundation a confirmé son intention de créer un conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB), qui aura pour orientation stratégique :

- de se concentrer sur les informations qui sont significatives pour les investisseurs, les prêteurs et les autres créanciers;
- de se concentrer d'abord sur les questions relatives aux changements climatiques, tout en cherchant à répondre aux besoins d'information des investisseurs sur d'autres questions liées à la durabilité;
- de s'appuyer sur les travaux reconnus du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et sur d'autres cadres et travaux d'autres normalisateurs;
- de collaborer avec d'importants normalisateurs afin de fournir une base de référence pour la présentation d'informations uniformes et comparables à l'échelle mondiale concernant la durabilité.

L'annonce officielle de l'établissement d'un nouveau conseil devrait avoir lieu lors de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) qui se tiendra en novembre 2021.

Quel rôle le conseil joue-t-il dans la surveillance des questions ESG?

Pour les entreprises, les questions ESG s'accompagnent à la fois de risques et de possibilités. Pour les conseils, il peut être difficile de voir comment s'acquitter du devoir de surveillance qu'ils ont à cet égard. Le conseil est responsable de l'intégration des questions ESG dans la stratégie de l'organisation et d'une gouvernance efficace de celles-ci.

Questions ESG : cheminement du conseil

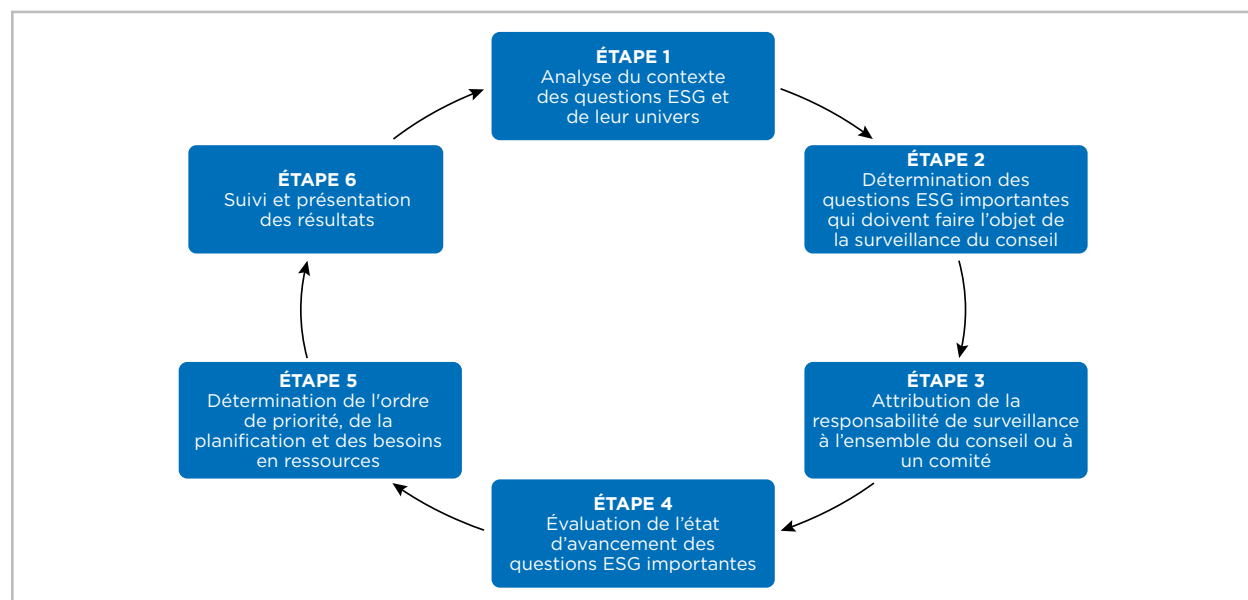
Chaque conseil, et chacun de ses membres, se trouve à une étape différente de son cheminement par rapport à la question; le niveau de maturité et les ressources en matière de surveillance diffèrent. Par exemple, certains conseils n'ont peut-être pas encore accès aux données nécessaires pour évaluer efficacement la performance des entreprises quant à certains enjeux ESG. Par conséquent, la réalisation de toutes les étapes énoncées dans le cadre de surveillance peut prendre du temps. Cela dit, le cadre n'en est pas moins un instrument utile, quel que soit le stade où se situe le conseil quant à la surveillance des enjeux ESG.

Le cadre de surveillance des facteurs ESG

Survol

Le cadre de surveillance des facteurs ESG (résumé dans le **diagramme 1**) énonce une approche par étapes de la surveillance des questions ESG par les conseils. Le processus commence par la détermination des questions pertinentes pour l'entreprise et suppose l'établissement d'objectifs, l'évaluation des progrès réalisés et l'examen de certaines considérations relatives à la présentation des résultats.

DIAGRAMME 1 : CADRE DE SURVEILLANCE DES FACTEURS ESG – RÉSUMÉ



Les questions ESG et la surveillance des éléments qui en relèvent sont un enjeu vaste et complexe. Ainsi, aucune approche ne convient à toutes les situations. Chaque conseil peut adapter le cadre de surveillance à ses besoins et à ceux de l'organisation (par exemple, en adaptant l'ordre de la réalisation des étapes à sa situation).

La mise en œuvre du cadre de surveillance n'est pas un exercice ponctuel, mais bien un processus itératif qui s'inscrit dans la durée. Au fur et à mesure que l'organisation et le conseil progressent dans ce sens, le conseil devrait réexaminer périodiquement et mettre à jour les évaluations antérieures pour assurer la pertinence de la démarche. « L'importance d'un élément donné est une notion dynamique : des enjeux qui ne sont pas importants de prime abord peuvent le devenir après un certain temps. » (CPA Canada, 2020) Ainsi, les évaluations précédentes de l'importance relative effectuées à l'**étape 2** du cadre de surveillance des facteurs ESG doivent faire l'objet de réexamens réguliers. La nature dynamique de l'importance relative est analysée plus en détail dans l'Avis 51-333 du personnel des ACVM, *Indications en matière d'information environnementale*.

Étape 1 : Analyse du contexte des questions ESG et de leur univers

Les conseils doivent d'abord garder à l'esprit que les questions ESG regroupent trois catégories distinctes. Dans un premier temps, le conseil doit chercher à mieux comprendre le contexte de chacune ainsi que les tendances actuelles et émergentes.

Avec le soutien de la direction et, le cas échéant, d'experts techniques externes, le conseil doit relever l'ensemble des facteurs de chaque catégorie (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Nous désignons les nombreux aspects qui relèvent de ces trois catégories par l'expression « l'univers ESG ».

Pour aider les membres du conseil à orienter leur analyse, nous présentons des exemples de types de sujets qui correspondent à chacune de ces catégories (voir les **diagrammes 1 à 3**).

Principaux points à considérer

L'univers ESG est vaste, et les questions pertinentes peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Les listes des catégories et sous-catégories présentées dans les diagrammes ci-après ne sont pas exhaustives. Lorsqu'un aspect est pertinent ou important pour l'entreprise, le conseil doit, avec le soutien de la direction et d'experts, utiliser les ressources disponibles pour creuser le sujet et parvenir à une compréhension approfondie de la question.

Le conseil doit analyser les incidences et les interdépendances environnementales et sociales dans l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception du produit à sa livraison et à son utilisation, sans oublier son élimination en fin de vie. Par exemple, dans le secteur de la mode, il peut s'interroger sur une conception des produits axée sur la réduction de la consommation d'eau et l'intégration de tissus durables.

DIAGRAMME 2 : FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX – EXEMPLES

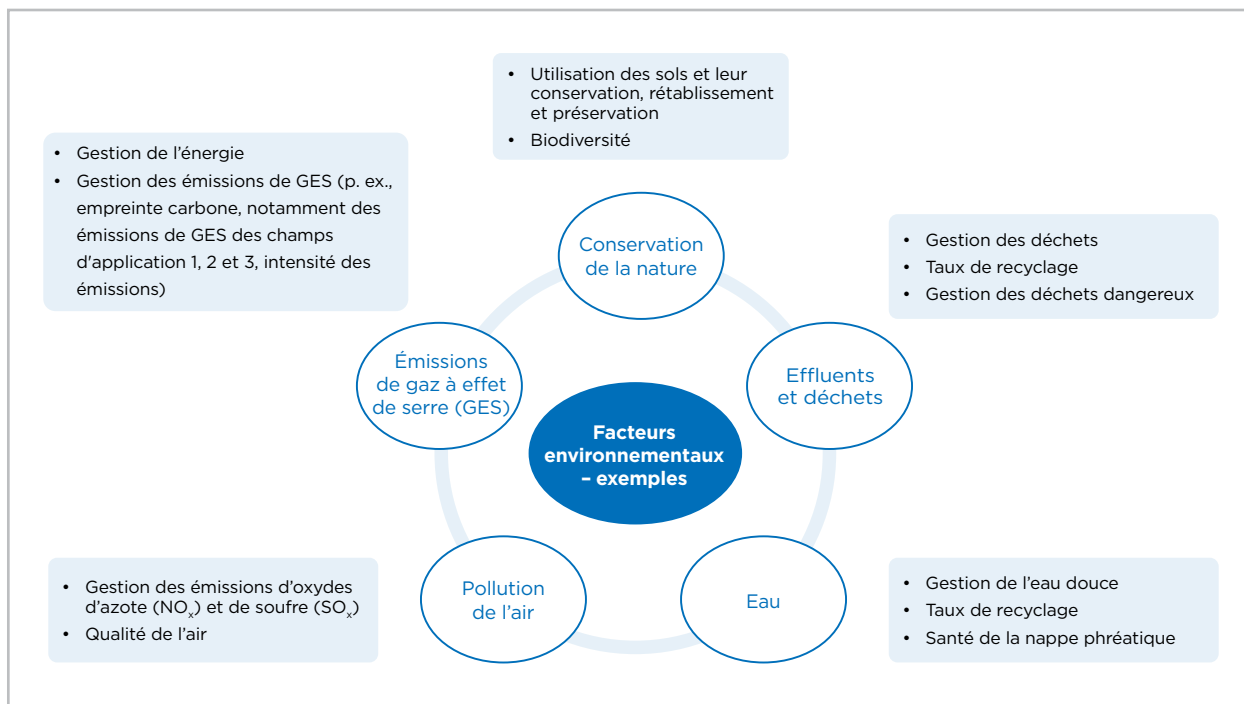


DIAGRAMME 3 : FACTEURS SOCIAUX – EXEMPLES

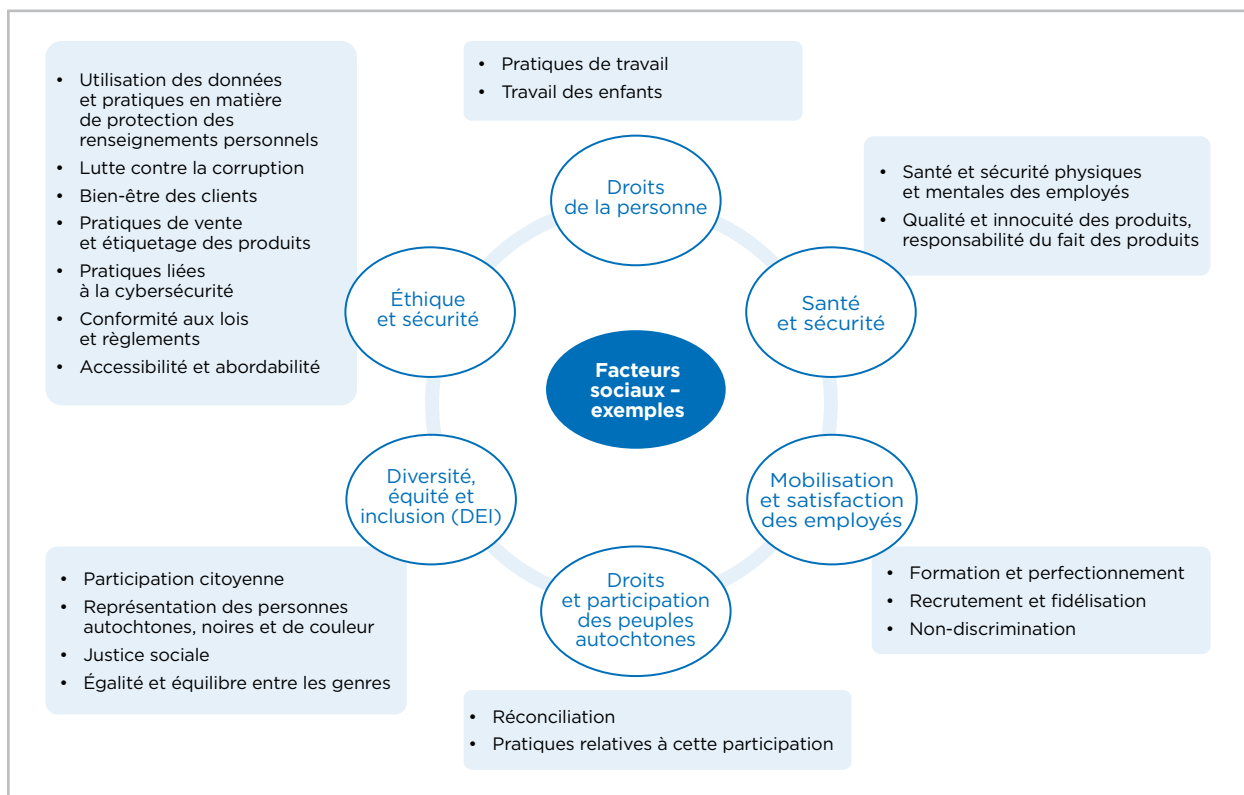
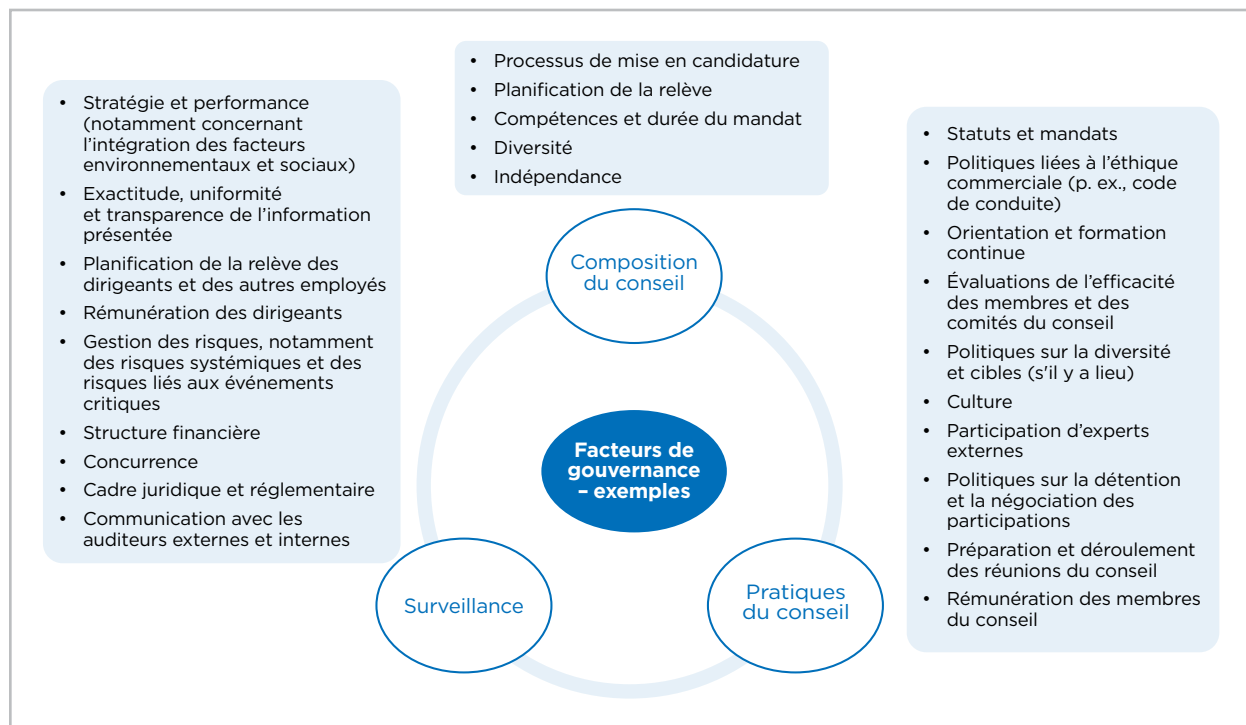
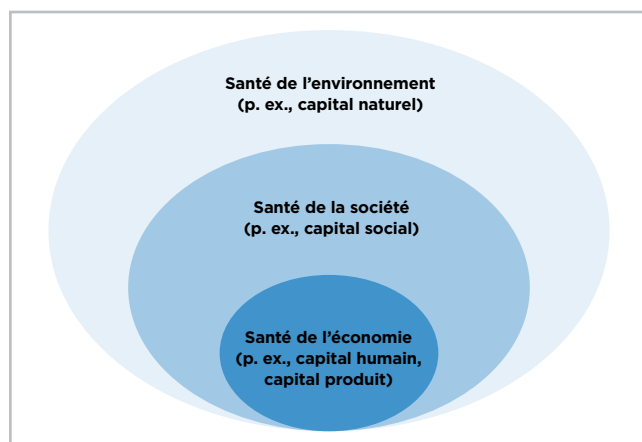


DIAGRAMME 4 : FACTEURS DE GOUVERNANCE - EXEMPLES



Les interrelations en jeu

DIAGRAMME 5 : INTERDÉPENDANCE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU BIEN-ÊTRE



La santé de notre environnement (p. ex., le capital naturel) ainsi que la confiance et la coopération intégrées à la chaîne de valeur faisant intervenir des parties prenantes comme les clients, les partenaires d'affaires et les autorités de réglementation (p. ex., le capital social) sous-tendent notre bien-être économique et notre prospérité (Eltobgy et Guillot, 2021, et Locke et al., 2021), ainsi que le montre le **diagramme 5**. Étant donné l'interdépendance de notre bien-être

environnemental, social et économique, les organisations constatent que les risques et les occasions à saisir se chevauchent. Par exemple, les changements climatiques sont non seulement un problème environnemental qui engendre des risques économiques, mais aussi un enjeu qui touche les droits de la personne et la justice sociale. Ainsi, en raison des changements climatiques, les communautés racisées et les communautés à faible revenu

sont celles qui subissent les risques les plus graves pour la santé et en matière financière (Levy et Patz, 2015). Pour lutter contre les injustices sociales et contre les changements climatiques, ces communautés et leurs intérêts doivent faire partie intégrante de l'identification des risques liés aux changements climatiques et de l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation. De plus, bien que la gouvernance ait traditionnellement été vue comme étant distincte des facteurs environnementaux et sociaux, il est de plus en plus admis qu'elle est fortement intégrée à ces deux aspects. Par exemple, pour s'investir véritablement dans la lutte contre les changements climatiques, il faut nécessairement pouvoir s'appuyer sur une structure de gouvernance solide.

Prenons un autre exemple : les peuples autochtones ont des connaissances approfondies et des points de vue uniques sur l'interdépendance des facteurs ESG. Comme il est écrit dans un document commandé par la Coalition de grands projets des Premières Nations, « les peuples autochtones sont des protecteurs multigénérationnels des territoires, des eaux et des ressources qui se trouvent dans ce qui s'appelle maintenant le Canada. [Ils] sont un élément essentiel de la préparation d'un avenir durable au chapitre environnemental et social pour le bien de tous les Canadiens, y compris les non-Autochtones, et ont un intérêt direct en la matière. En tenant compte sur tous les plans des normes des peuples autochtones, de leurs connaissances, valeurs et aspirations, à la fois dans la prise de décisions des entreprises et dans les cadres des facteurs ESG et la collecte et l'évaluation des données qui s'y rapportent, on améliore la performance des entreprises, la stabilité des investissements et le bien-être social ». (Podlasly, Lindley-Peart et von der Porten, 2021, traduction libre)

Les questions ESG ne peuvent être envisagées et gérées en vase clos. En élaborant leur stratégie à l'égard de ces questions, les organisations doivent considérer les interdépendances en jeu et rechercher un processus de surveillance par le conseil axé sur une création de valeur globale et la résilience organisationnelle.

Étape 2 : Détermination des questions ESG importantes qui doivent faire l'objet de la surveillance du conseil

La prochaine étape consiste à définir la participation du conseil à la surveillance des questions ESG et à prioriser celles-ci. Avec le soutien de la direction et, au besoin, d'experts externes, le conseil doit :

1. déterminer quelles questions relevées à l'**étape 1** sont importantes pour l'entreprise;
2. évaluer la pertinence de ces questions ou leur lien avec les risques auxquels est exposée l'entreprise et avec la stratégie de celle-ci (c'est-à-dire déterminer quel est le lien entre la question ESG et les principaux risques, l'énoncé de valeurs, les piliers stratégiques et les objectifs qui sous-tendent la stratégie de l'organisation);
3. déterminer lesquelles d'entre elles relèveront de la surveillance du conseil et lesquelles seront confiées à la direction.

Principaux points à considérer

1. Penser au contexte

La détermination de l'importance relative est un processus complexe et dynamique, qui peut s'avérer plus ardu pour des questions que l'on considère comme intangibles et difficiles à quantifier (p. ex., certaines questions sociales). Des définitions et des seuils différents s'appliquent selon le contexte de l'évaluation de l'importance relative. La direction et le conseil (avec le soutien d'experts au besoin) devront déterminer quelles questions sont importantes dans le contexte précis. Quelques définitions de l'importance relative figurent à l'**annexe A** à titre d'exemples, mais il ne s'agit pas d'un tour d'horizon complet de la notion.

Par ailleurs, en déterminant sur quelles questions ESG se concentrer, les conseils devraient envisager d'aller au-delà de la conception traditionnelle d'importance relative. Par exemple, une question donnée peut ne pas être importante selon les critères traditionnels, tout en relevant d'un domaine auquel l'entreprise (ou ses parties prenantes ou d'autres acteurs) accorde de la valeur, voire où l'entreprise veut faire figure de chef de file et qui exige donc l'attention du conseil.

Parmi les facteurs qui pourraient être pris en considération, mentionnons les risques et les possibilités touchant la performance opérationnelle, l'accès aux capitaux, la marque et la réputation ainsi que la valeur de l'actif.

2. Dès le début du processus, dialoguer fréquemment avec les peuples autochtones et les principales parties prenantes

Il est essentiel pour la direction et, le cas échéant, le conseil de collaborer avec les peuples autochtones et les principales parties prenantes, comme les investisseurs, clients, fournisseurs, collectivités et gouvernements, pour établir quelles questions ESG sont importantes ou pertinentes pour l'entreprise. La direction doit alors songer aux communautés et parties prenantes sur lesquelles l'entreprise a le plus grand impact (groupes minoritaires, notamment les peuples autochtones) et faire participer toutes les divisions de l'entreprise aux discussions. Les conseils doivent notamment tenir compte des **appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada** (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Un tel processus permet de tenir compte du point de vue d'un vaste ensemble d'acteurs, ce qui donne lieu à une analyse solide, inclusive et exhaustive. La participation des parties prenantes et des peuples autochtones doit intervenir tôt et souvent dans le processus.

Étape 3 : Attribution de la responsabilité de surveillance à l'ensemble du conseil ou à un comité

Après avoir déterminé quelles questions ESG constitueront une priorité en matière de surveillance (à l'**étape 2**), le conseil, avec le soutien de la direction, doit décider si la responsabilité de cette surveillance sera confiée à l'ensemble de ses membres ou à un comité du conseil qui en assumera la responsabilité principale.

Principaux points à considérer

Pour déterminer si une question donnée doit relever de la surveillance de l'ensemble de ses membres ou d'un de ses comités, le conseil doit examiner la nature de la question, la profondeur de l'expertise nécessaire et le temps qu'exigera la surveillance ainsi que les mandats des comités existants. Par exemple, les pratiques de travail pourraient être examinées par le comité sur les ressources humaines et la rémunération, tandis que certaines questions concernant l'environnement pourraient exiger la participation de l'ensemble des membres. Pour les questions nouvelles, la courbe d'apprentissage peut s'avérer considérable pour le conseil ou le comité.

Le conseil devrait aussi déterminer s'il serait avantageux de confier à un cadre responsable certaines questions particulièrement importantes pour l'organisation. La nomination d'un cadre responsable peut signaler aux acteurs internes et externes que l'organisation considère la question comme une priorité.

Rappelons que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont intrinsèquement liés entre eux : il est donc important d'éviter des cloisonnements qui pourraient nuire à une surveillance efficace. Les comités du conseil doivent faire le point régulièrement auprès des autres membres pour assurer une surveillance cohérente et intégrée.

Étape 4 : Évaluation de l'état d'avancement des questions ESG importantes

Analyse des écarts entre la situation actuelle et l'objectif visé

Dans le cadre de surveillance des facteurs ESG, il faut ensuite déterminer clairement où se situe l'organisation et quels sont ses objectifs. Pour réaliser cette analyse, le conseil (ou le comité du conseil établi à l'**étape 3**) doit effectuer l'évaluation ci-après pour chaque facteur qui relève de sa surveillance.

1. Déterminer l'état actuel de la question grâce à des mesures quantitatives ou à des facteurs qualitatifs appropriés.

Principaux points à considérer

- La méthode à retenir pour cette détermination dépend de la nature de la question. Dans certains cas, la quantification est simple; dans d'autres, elle peut être plus subjective.
- Le conseil doit se demander quelles informations sont nécessaires pour évaluer la situation actuelle et comment elles peuvent être mesurées.

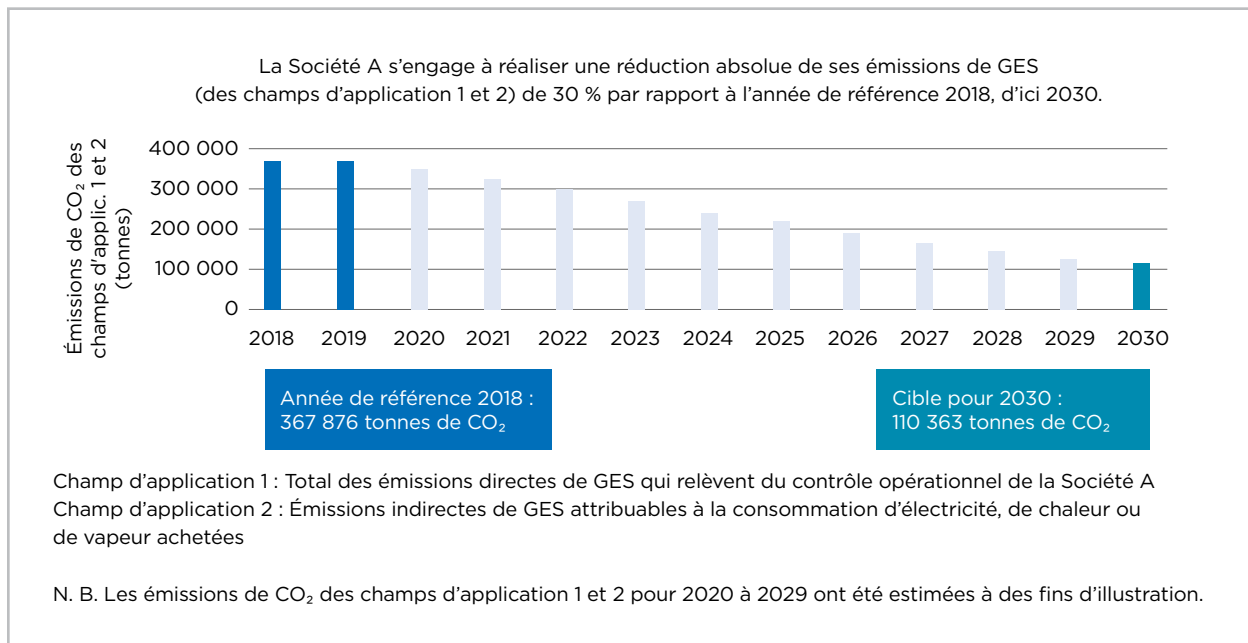
2. Établir des objectifs ou des normes pour chaque question ESG.

Principaux points à considérer

- La direction devrait être chargée d'établir des objectifs ou des normes pour chacun des aspects et de les faire examiner par le conseil.
- Ces objectifs ou normes peuvent être fondés sur ceux du secteur ou des concurrents, les exigences imposées de l'extérieur et les commentaires des parties prenantes.
- Il faut retenir une période réaliste pour l'atteinte des objectifs ou normes. Les entreprises qui sont au début de leur cheminement en matière de facteurs ESG n'ont pas toujours les données historiques, voire actuelles; le conseil peut alors décider de se concentrer sur les processus internes ou l'élaboration d'une approche permettant d'obtenir ces données.

Exemple : Établissement de cibles fondées sur des données scientifiques pour les émissions de gaz à effet de serre

Plusieurs dizaines d'entreprises canadiennes ont établi des cibles des émissions de gaz à effet de serre (GES) fondées sur des données scientifiques¹. Autrement dit, elles ont aligné leurs cibles de réduction des émissions de GES associées à leurs activités avec l'*Accord de Paris*, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Voici un exemple de cibles fondées sur des données scientifiques établies par une entreprise canadienne du secteur de l'alimentation pour ses émissions des champs d'application 1 et 2.



3. Comprendre l'écart entre la situation actuelle et l'objectif ou la norme, notamment en l'évaluant à l'aide de mesures pertinentes.

Principaux points à considérer

- Cette évaluation peut permettre de prioriser et d'allouer les ressources nécessaires. Par exemple, si l'analyse des écarts révèle d'importantes lacunes entre la situation actuelle et l'objectif ou la norme pour un facteur crucial, le conseil peut décider d'affecter des ressources supplémentaires pour que ces lacunes soient comblées rapidement.
- Une lacune considérable peut aussi indiquer la nécessité de faire appel à des experts externes pour mieux comprendre la raison de l'écart et les mesures à prendre pour atteindre l'objectif ou satisfaire à la norme retenue.

1 Pour plus d'informations, consulter le site [Companies Taking Action](#) de l'initiative Science Based Targets.

Comprendre la stratégie à adopter et les mesures à prendre pour combler l'écart

Compte tenu du risque que représente cet écart, la direction doit élaborer et présenter un plan pour le combler. Ce plan doit notamment comprendre la stratégie à retenir, les mesures à prendre, les ressources nécessaires et un échéancier proposé pour y parvenir.

Étape 5 : Détermination de l'ordre de priorité, de la planification et des besoins en ressources

Bien que toutes les questions ESG puissent être importantes, le conseil ou le comité doit, à la lumière des **étapes 1 à 4**, les classer par ordre de priorité aux fins de la surveillance, comme l'indique l'**étape 6**.

Étape 6 : Suivi et présentation des résultats

Le suivi et la présentation des résultats sont des aspects essentiels du cadre de surveillance des facteurs ESG : ils constituent le fondement de sa nature itérative. Pour assurer un suivi efficace des progrès réalisés par l'organisation, le conseil, conjointement avec la direction, doit déterminer la profondeur de l'examen, la fréquence de la communication des résultats ainsi que les indicateurs appropriés. Il peut s'agir, par exemple, de présenter des informations sur l'état d'avancement d'initiatives actuelles et prévues ainsi que sur la performance par rapport aux objectifs ou aux normes applicables.

Certaines questions ESG exigent des rapports de conseillers externes – par exemple, relativement à des évaluations environnementales.

Compte tenu de l'intérêt croissant que suscitent les questions ESG, les entreprises devront non seulement présenter de l'information sur ces aspects pour répondre aux exigences réglementaires, mais aussi envisager des communications périodiques à titre volontaire si l'intérêt des principales parties prenantes le justifie.

Conclusion

Dans un contexte qui évolue rapidement, la gestion des enjeux ESG par les sociétés fait l'objet d'une surveillance accrue. Actuellement, pour être efficaces, les conseils doivent participer activement à la prise en compte de ces enjeux cruciaux, afin de soutenir la gestion des risques et de favoriser la création de valeur durable à long terme. Le cadre expliqué dans le présent document donne aux conseils un outil permettant la réalisation, étape par étape, d'une surveillance et d'une gouvernance efficaces des facteurs ESG.

Ressources supplémentaires

Ressources de CPA Canada

- CPA Canada et le Groupe TMX, *Informations à fournir sur les questions environnementales et sociales : guide d'introduction*
- CPA Canada, *Risques et occasions environnementaux et sociaux : Questions que les administrateurs devraient poser*
- CPA Canada, *À surveiller – Incidences sur les entreprises des grands enjeux environnementaux et sociaux*
- CPA Canada, *Cahier d'information sur le changement climatique : Questions que les administrateurs devraient poser*
- CPA Canada, *À surveiller – Risques climatiques – Cette question vous intéresse?*
- CPA Canada, *Communication de l'incidence des changements climatiques : processus pour l'appréciation de l'importance relative*

Normes et cadres d'information sur les enjeux ESG (application non obligatoire)

- Normes du SASB² (en anglais)
- Recommandations du GIFCC et conseils de mise en œuvre (en anglais)
- Espace Knowledge Hub du site du GIFCC (en anglais)
- Normes GRI

2 Le 9 juin 2021, l'International Integrated Reporting Council (IIRC) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ont officiellement annoncé leur fusion donnant lieu à la création de la Value Reporting Foundation.

Annexe A : Importance relative – exemples de définitions

Voici un survol des définitions de la notion d'importance relative dans différents contextes illustratifs. Il ne s'agit pas d'un tour d'horizon complet de la notion dans ces contextes ni dans d'autres cas. L'information présentée est à jour à la date de publication.

Lois canadiennes sur les valeurs mobilières – Aux fins du rapport de gestion et de la notice annuelle, « l'information est probablement importante lorsque la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de l'émetteur serait différente si l'information était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte »^{3,4}. Comme il est indiqué dans l'Avis 51-358 du personnel des ACVM, *Information sur les risques liés au changement climatique*, « la législation en valeurs mobilières prévoit un critère d'appréciation de l'importance relative qui est différent dans certains autres contextes, et les émetteurs devraient s'interroger sur celui à retenir pour établir leur information sur le changement climatique ou toute autre information ». Le personnel des ACVM a aussi fourni des indications sur l'importance relative dans son avis 51-333, *Indications en matière d'information environnementale*. Les émetteurs trouveront aussi des indications sur l'importance relative dans l'Instruction générale 51-201, *Lignes directrices en matière de communication de l'information*.

Normes internationales d'information financière (IFRS) – Selon la Norme comptable internationale 1 *Présentation des états financiers*, une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée.

Bourse de Toronto (TMX) – À l'article 407 du *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*, l'« information importante » est définie comme « toute information ayant trait à l'entreprise et aux activités d'une société qui se traduit ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle se traduise par un changement appréciable du cours ou de la valeur des titres d'une société inscrite à la Bourse ».

*Sustainability Accounting Standards Board (SASB)*⁵ – Aux fins du processus de normalisation du SASB, un sujet est important sur le plan financier si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions d'investissement ou de prêt que prennent les utilisateurs à la lumière de leurs évaluations de la performance financière et de la valeur d'entreprise à court, à moyen

3 Partie 1(f) de l'Annexe 51-102A1, *Rapport de gestion*, et Partie 1(e) de l'Annexe 51-102A2, *Notice annuelle*.

4 Avis 51-358 du personnel des ACVM, *Information sur les risques liés au changement climatique* (août 2019).

5 Le 9 juin 2021, l'International Integrated Reporting Council (IIRC) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ont officiellement annoncé leur fusion donnant lieu à la création de la Value Reporting Foundation.

et à long terme (SASB, 2020). De plus, le SASB relève, dans sa grille d'importance relative (Materiality Map®), des enjeux de durabilité susceptibles d'avoir des répercussions sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de sociétés d'un secteur donné.

GRI – Les sujets importants sont ceux qui reflètent les répercussions les plus considérables des activités de l'organisation sur l'économie, l'environnement et la population, notamment en matière de droits de la personne (CDP et al., 2020).

Il existe également des définitions de l'importance relative concernant un aspect précis des enjeux ESG – par exemple, la définition suivante.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) – Pour déterminer l'importance relative des enjeux liés aux changements climatiques, les organisations devraient adopter une approche conforme à celle qu'elles utilisent pour les autres informations figurant dans leurs documents financiers publiés annuellement.

Références

Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (27 octobre 2010). [Avis 51-333 du personnel des ACVM, Indications en matière d'information environnementale \[PDF\]](#).

Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (1^{er} août 2019). [Avis 51-358 du personnel des ACVM, Information sur les risques liés au changement climatique \[PDF\]](#).

Bourse de Toronto (2020). [Guide à l'intention des sociétés de la TSX](#). Article 407.

CDP et al. (2020). [Reporting on enterprise value \[PDF\]](#).

Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). [Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action \[PDF\]](#).

CPA Canada. (2020). [Informations à fournir sur les questions environnementales et sociales : guide d'introduction \[PDF\]](#).

Eltobgy, M. et Guillot, J. (2021). [Yes, ESG is complicated. Together, we can simplify it](#). Forum économique mondial.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. (2017). [Implementing the recommendations of the task force on climate-related financial disclosures \[PDF\]](#).

Levy, B. et Patz, J. (2015). [Climate change, human rights, and social justice](#). *Annals of Global Health*, volume 81, numéro 3, 310-322.

Locke, H. et al. (2021). [A nature-positive world: The global goal for nature \[PDF\]](#).

Podlasly, M., Lindley-Peart, M. et von der Porten, S. (2021) [Indigenous sustainable investment: Discussing opportunities in ESG](#). Commandé par la Coalition de grands projets des Premières Nations.

Science Based Targets. Page consultée le 17 août 2021. [Companies taking action](#).

Sustainability Accounting Standards Board. (2020). [Proposed changes to the SASB conceptual framework & rules of procedure \[PDF\]](#).